

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

22 JAN. 2019

DIVISION MONS
Greffe



19016845

de

N° d'entreprise : **0817.735.041**

Dénomination

(en entier) : **M.I.G. 7**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard Dolez 51 Boîte G - 7000 Mons**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Procuration

(extrait du procès-verbal de l'assemblée générale écrite conformément à l'article 268, §2 du Code des Sociétés, signé le 14 décembre 2018)

Les associés confirment leur accord concernant les décisions suivantes:

1. l'assemblée générale prend connaissance de la démission de :

- GINSENGA SA, représentée par B.G.T. Consulting SA, elle-même représentée par son représentant permanent Bart Gonnissen en tant que gérant de la Société.

2. L'assemblée générale désigne avec effet le 14 décembre 2018 et à titre honorifique comme gérant de la Société:

- GINSENGA INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à Transcontinentaalweg 13, 2030 Anvers, enregistré dans la Banque-Carrefour des Entreprises, avec numéro d'Entreprise 715.641.452 (RPM Anvers, division Anvers), représentée permanent par Dirk Driessens

- GONNISSEN Bart, demeurant Frilinglei 147, 2930 Brasschaat

3. L'assemblée générale désigne comme mandataires chaque avocat de Quorum Advocaten SPRL, ayant son siège social à Amerikalei 219, 2000 Anvers, avec comme numéro d'entreprise 0834.703.113 (RPM Anvers, division Anvers) et Ad-Ministerie SPRL, représentée par Adriaan de Leeuw, ayant son siège à Brusselssesteenweg 66, 1860 Meise, avec comme numéro d'entreprise 0474.966.438 (RPM Bruxelles, division Néerlandophone), chacun individuellement et avec pouvoir de substitution, pour effectuer toutes les actions nécessaires en vue de la publication des décisions de l'assemblée générale dans les annexes du Moniteur belge, pour dûment remplir toutes les formalités administratives et représenter la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, à un guichet d'entreprise de son choix et au greffe du tribunal de commerce, pour faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

Ad-Ministerie BVBA
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).